L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 3 AOUT 1894. 67me Année.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 3 AOUT 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le shérif, au local, coin des rues Huitième et Carondelet—Tout le contenu, toutes les installations, meubles, etc., d'un magasin d'épiceries.

La situation à Washington.

La situation à Washington, en ce qui concerne l'industrie sucrière, est véritablement étrange et l'on conçoit les inquiétudes de nos planteurs en face d'un Congrès qui peut à tout moment les ruiner d'un trait de plume. Et ce ne sont pas seulement les producteurs de sucre indigène qui sont intéressés dans la lutte qui se poursuit au Capitole et qui sentent leur existence plus ou moins menacée, mais plus de 60 millions d'hommes qui exercent une foule d'industries diverses, lesquelles se sont développées sous le régime de la protection et qu'un caprice libre-échangiste peut forcer, du jour au lendemain, à fermer leurs usines ou leurs ateliers, parce qu'il leur serait impossible de résister à la concurrence étrangère, du moment que droits qui aurait ses coudées franches sur toute l'étendue du territoire.

Jamais, croyons-nous, la Chambre des Représentants ne s'était montrée aussi brutalement radicale que cette année. Non seulement elle avait biffé brusquement, du jour au lendemain, une prime qui devait avoir une durée nettement déterminée, une durée de 15 ans, alors qu'elle n'en était encore qu'à sa troisième année d'existence ; mais elle s'était refusée à rétablir un droit d'entrée quelconque si faible fût-il, sur les sucres étrangers ; de telle sorte que cette malheureuse industrie qui était en pleine prospérité et venait de faire des progrès inouis jusque là, recevait, au moment où elle s'y attendait le moins, un terrible coup de massue qui l'étendait morte sur le terrain.

Ce n'était pas tout encore. Il y avait des semailles qui n'étaient faites sous le régime de la prime ; les cannes plantées avaient monté ; elles étaient déjà en partie sarclées ; on avait fait de grandes dépenses pour obtenir une belle récolte, et on les avait faites nécessairement en vue de la prime à laquelle on avait plein droit, au moins pour cette année. Personne ne se fut avisé de penser que la loi qui supprimait cette prime pût avoir un effet rétroactif. C'est cependant ce qui a eu lieu. Le Comité de finance l'abolissait, au milieu de l'année, sans égard pour les travaux commencés et les dépenses faites.

C'est cette mesure incroyable qui a précipité la crise et provoqué toutes les colères. C'est elle qui a fait jeter à l'Hôtel M. Caffery ce cri désespéré : "Déjà je me suis vu forcé une fois de choisir entre ce que je devais à l'Union et ce que je devais à mon Etat, et je n'ai pas hésité. J'ai pris parti pour mon Etat ; je suis prêt aujourd'hui à agir de même."

Pour qu'un patriote, un Louisianais, en ait été réduit à tenir un pareil langage, il fallait que la situation fût bien grave à ses yeux, il fallait qu'il vît bien clairement qu'il y allait de l'existence de ses constituants, de l'avenir de son Etat natal.

Depuis, les radicaux libre-échangistes se sont montrés moins cassants ; ils ont des allures un peu plus souples. Tous les matins, on nous fait de belles promesses dans les dépêches. "Les choses finiront par s'arranger à la satisfaction de tout le monde," nous dit-on. Aussi, tous les matins, nous jetons, comme ma sœur Anne, un regard du côté de Washington, et nous ne voyons rien, absolument rien venir. Détrousera-t-on nos planteurs ? Leur enlèvera-t-on violemment la prime qui leur appartient de droit ? ou bien leur accordera-t-on une indemnité quelconque qui la remplacera plus ou moins, et leur fera plus ou moins prendre leur mal en patience ? Voilà ce qu'il nous faudrait savoir, surtout à l'époque où nous nous trouvons, en plein mois d'août, à la veille presque de la roulaison.

A quand le dénouement de cette atroce comédie, et quel sera-t-il ? "Nous verrons," comme dit fort bien le *Planter* dans son dernier numéro.

La Récolte du Riz.

Si l'on fait de la misère à cette pauvre industrie sucrière que l'on devrait plutôt encourager, en retour de ce qu'elle fait pour le pays, le riz, de son côté, n'a pas à se plaindre. Le grain a bien poussé ; le rendement sera plus que convenable. Ajoutons que le marché est loin d'être encombré de ce produit ; il se placera donc dans de bonnes conditions. Ceux qui ont eu devoir supprimer ou diminuer cette culture auront probablement à s'en repentir. Mais la réduction n'est pas, assure-t-on, aussi forte qu'on le craignait ; les planteurs riziers feront ainsi d'assez bonnes affaires, cette année.

Ajoutons que la guerre vient d'éclater entre la Chine et le Japon. Or, c'est de ces deux pays que nous viennent une grande partie de nos approvisionnements. Si la lutte continue, le grain haussera considérablement. La Chine en a déjà interdit l'exportation. Le Japon sera bientôt forcé de prendre la même mesure. En tout cas, les exportations de cette île seront difficiles. Les navires courront de grands risques en mer. Il est donc à peu près impossible qu'il n'y ait pas une forte hausse sur le riz. Nous en félicitons sincèrement les producteurs de cette denrée.

Pour son effets curatifs réels, la Salsepareille d'Ayer en vaut au moins trois de toute autre marque.

Au café :

—Pourquoi diable, mon vieux Gustave, bois-tu toujours les consommations, même l'absinthe, avec une paille ?

—Ah, ça, Ernest, c'est sacré ! J'ai juré à ma femme de ne plus mettre le nez dans un verre.

La meilleure de toutes les poudres-levain.---Dernier rapport du gouv. des E.-U.

Royal Baking Powder

Absolument Pur.

Un savant qui probablement ce jour-là n'avait rien à faire, s'est amusé à calculer combien il faudrait de temps pour mettre l'océan à sec. Dans quel but pouvait-il avoir eu l'idée de faire ce calcul ? C'est ce que nous ne nous chargeons pas de rechercher.

Voici cependant à quel résultat il est arrivé. Etant donnée une pompe capable d'enlever 1,000 gallons d'eau à la seconde—une pompe d'une assez jolie dimension comme on le voit—il faudrait 12,000,000 d'années pour la vider complètement.

Tout cela est superbe comme calcul ; seulement, le savant en question a oublié de nous dire où il mettrait l'eau, à mesure que l'on viderait l'Océan.

DE TOUT UN PEU.

On annonce l'arrivée à Paris de M. Oleta, qui cumule à la Guyane la double fonction de chasseur de serpents et d'officier de santé.

M. Oleta *vaccine au serpent*. Ses aimables pensionnaires fournissent à la fois la lancette et le virus.

Lorsque le client a été piqué, M. Oleta applique sur la piqûre une pommade de sa composition et l'affaire est faite. Le patient aura la fièvre pendant trois ou quatre jours ; mais, ensuite, il pourra impunément traverser toutes les forêts du monde et se laisser piquer par n'importe quel serpent, il n'a plus rien à craindre : il est vacciné.

Inutile d'ajouter que M. Oleta jouit d'une grande notoriété parmi les indigènes de la Guyane, qui le croient presque sorcier.

M. Oleta, qui est originaire des Basses-Pyrénées, revient en France pour se faire recevoir docteur en médecine.

Le tigre commencerait-il à se dégoûter de la chair humaine ? On serait tenté de le croire en lisant la publication, par le gouvernement des Indes anglaises, de la liste des victimes de ces félins.

En 1893, les tigres ont mangé beaucoup moins de gens que les années précédentes.

Dans les districts de Chanda, de Hoshangabad et de Raipur, 59 personnes, au lieu de 100, moyenne ordinaire, ont été dévorées ; et, dans les provinces du centre, les tigres n'ont tué que 359 personnes au lieu de 637 l'an dernier.

Par exemple, ils se sont rattrapés sur le bétail, et 5,938 têtes de bétail, au lieu de 4,260, ont été la proie des princes du désert.

Parmi les victimes humaines, la proportion est de 89 0/0 de noirs et 11 0/0 de blancs.

On a retrouvé ces jours derniers, le livre d'images de l'empereur Frédéric.

Sur la quatrième page se trouve cette mention :

Le présent livre m'a suivi durant ma campagne contre la France (août 1870—mars 1871) notamment, aux services religieux, dans la chapelle du palais à Versailles. Rétablissement de l'empereur et de l'empire, le 18 janvier 1871, au palais de Versailles.

THÉO.

La longévité des généraux allemands.

Il existe actuellement en Allemagne quarante-cinq généraux pensionnés ayant dépassé l'âge de quatre-vingts ans. Le doyen de ces vétérans, le général-major von Götze, est né avec le siècle et a quitté le service actif depuis trente-cinq ans.

Le prince de Bismarck, né le 1er avril 1815, occupe sur la liste d'ancienneté le numéro 54.

M. Clovis Hugues adresse aux journaux la lettre suivante :

Mon cher confrère,

J'apprends dans la salle des Pas-Perdus que vos yeux étonnés de la Minerve et du Lacoucou, que je pose ma candidature à l'Académie.

La nouvelle est dans l'agence Havas et j'aurais même écrit à M. Camille Doucet pour lui exprimer mon violent désir de succéder à Leconte de Lisle.

Je me hâte de ramener ce canard à sa basse-cour : pour le quart d'heure je ne suis guère candidat qu'à la rélégation et là encore, je vous prie de le croire, ce n'est pas moi qui ai posé ma candidature. Ce qui est vrai, c'est qu'un fumiste s'est attaché à mon inviolable personne.

J'entre pour, sous le pseudonyme de Jacques, il connaît un peu partout des matines inattendues pour annoncer au monde civilisé que je lui avais volé ses pommes normandes.

Aujourd'hui, c'est encore lui probablement qui m'impose la candidat à l'Académie. Je fume beaucoup, mais ce n'est pas une raison pour qu'il me traite comme une simple cheminée.

Bien à vous.

CLOVIS HUGUES.

ANARCHISTE HONGROIS.

Budapest, 21 juillet.

La police a arrêté un ingénieur, nommé Piccaroni, en relations avec les anarchistes italiens et qui approuvait le crime de Caserio, s'écriant qu'il voudrait faire de même pour le "Carnot hongrois".

Une dépêche de Mequinez annonce que l'ancien grand-vizir et l'ancien ministre de la guerre ont été arrêtés ce matin et emprisonnés aussitôt.

On assure qu'ils avaient soudoyé des émeutiers pour assassiner le sultan et le nouveau grand-vizir au moment où ceux-ci se rendaient à la mosquée pour prier.

Une dépêche antérieure d'hier faisait prévoir ces événements. Elle annonçait, en effet, que les frères de l'ancien grand-vizir Ba'ma avaient projeté de se rendre à Fez pour y proclamer sultan le frère aîné d'Abdul-Aziz, Moulai Omar. Mais l'ex-grand-vizir n'était pas mentionné comme étant compromis.

Il est probable que cette conspiration ne sera pas la dernière. Le Maroc s'est toujours distingué sous ce rapport.

Pendant les obsèques de M. Leconte de Lisle, un individu mal vêtu jeta au cours de la cérémonie religieuse à Saint-Sulpice un objet et prit la fuite. C'était un couteau de cuisine.

Le bruit a couru que cet individu voulait en faire usage contre un des principaux personnages assistant à l'enterrement du poète.

Conduit au commissariat voisin, il a tenu des propos incohérents.

L'individu arrêté est un nommé Dumas, camelot, âgé de 45 ans.

Il est connu depuis vingt ans rue Mouffetard, 21, où il habite, comme ne jouissant pas de toutes ses facultés.

Aucun des présidents qui se sont succédés à la première magistrature de la République, sauf le maréchal de Mac-Mahon, ne montait à cheval.

M. Casimir-Perier, au contraire, est un fervent partisan de l'équitation, et c'est au Bois, où le nouveau chef de l'Etat a fait sa première promenade à cheval, accompagné seulement par deux officiers de sa maison militaire et suivi à distance par un unique groom, que de nombreux promeneurs ont pu admirer l'aisance et les belles qualités qui font de M. Casimir-Perier un cavalier accompli.

Le général de Boisdeffre, chef de l'état-major français, a reçu une invitation officielle d'aller assister aux grandes manœuvres de l'armée russe qui auront lieu à Smolensk.

UNE STATUE AU CARDINAL LAVIGERIE.

Un comité s'est constitué, sous la présidence de M. Léon Bonnat, pour élever à Bayonne une statue au cardinal Lavigerie.

Ce comité vient de lancer l'appel suivant :

Le cardinal Lavigerie doit avoir sa statue à Bayonne, sa ville natale.

Cet hommage est bien dû à la mémoire de l'homme, qui a consacré, avec tant de dévouement et d'abnégation, sa glorieuse vie au service de la religion, de la France et de l'humanité.

Professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne, il n'a pas hésité à descendre de la chaire qu'il occupait brillamment, pour se mettre, au premier appel, à la tête de l'œuvre des écoles d'Orient, où, pendant cinq ans, il s'est multiplié et a fait un bien immense, répondant, après les massacres de Syrie et du Liban, à des populations cruellement éprouvées et dont grâce à lui les sympathies nous sont demeurées fidèles, les abondantes aumônes que son zèle et son éloquence avaient provoquées.

Archevêque d'Alger et de Carthage, cardinal primat d'Afrique, il a exercé, sans jamais compter avec les fatigues, un long et fécond apostolat, marqué, dans les jours de détresse et de famine, par la charité la plus large envers les indigènes musulmans, qui n'ont jamais cessé de lui donner des témoignages de gratitude et de respect.

Son amour pour l'Eglise n'a eu d'égal que son amour pour la France. Personne plus que lui n'a contribué à étendre notre influence en Afrique ; personne n'a mieux préparé, ni mieux facilité notre protectorat en Tunisie. A lui seul, a-t-on dit avec raison, il nous a valu une armée.

L'entreprise à laquelle, à la voix toujours obéie de Léon XIII, il a voué ses derniers jours, a été celle de l'abolition de l'esclavage. Il s'est donné à cette croisade avec son ardeur accoutumée et, malgré le poids des années et les défaillances d'une santé chancelante, il a, par la parole ardente de Paris, à Londres, à Bruxelles, à Rome, intéressé l'Europe et le monde entier au sort de ces millions d'êtres humains qu'il faut arracher à l'ignorance, à la barbarie, et mettre à l'abri des atrocités du plus abominable et du plus meurtrier des trafics.

Le comité fait appel à la souscription non seulement des catholiques et des Français, mais encore de tous ceux qui, sans distinction de cultes et de pays tiennent à honorer dans le cardinal Lavigerie soit le grand prélat ou le grand Français, soit le grand serviteur de la civilisation et de l'humanité.

On ne saurait trop approuver, dit le *Temps*, l'esprit et l'accent de cet appel. C'est un patriote fervent, à l'apôtre infatigable de la canne la plus jaste et la plus noble qu'il s'agit de rendre un solennel hommage. Ne serait-il pas extraordinaire, en effet, qu'à une époque où l'on voit assez souvent consacrer par le marbre ou le bronze, les mérites les plus modestes, on hésitât à dresser une statue à l'homme de cœur, d'intelligence et d'initiative qui a tant contribué au rayonnement pacifique et fécond de l'influence française. Comme nous l'écrivions au lendemain de sa mort, l'illustre cardinal a eu, dans son âme fervente et hardie, concilier des tendances qui semblent parfois contradictoires. Dévoué-ment à sa foi, dévouement à sa patrie, dévouement à l'humanité formaient chez lui une synthèse harmonique et lumineuse, donnant à sa vie de prêtre, de colonisateur et, au quelque sorte, de moine-soldat, une unité supérieure, lui permettant de réunir à toutes les aptitudes et de vaincre tous les obstacles. Il est tombé en pleine lutte, en plein travail, à la tête des œuvres si importantes qu'il avait fondées et qu'il projetait d'étendre encore. Mais un peu auparavant, se sentant profondément atteint, il avait voulu revoir une dernière fois le pays natal, les fraîches campagnes de l'Adour et de la Nive, dont le souvenir le hantait parmi les ardeurs du diocèse africain. C'est dans cette coquette ville de Bayonne, où s'était écoulée son enfance, et que son âme, restée par bien des côtés très bas-quaise, avait tant aimée, que l'on a décidé de lui élever un monument. Nul doute que sans distinction d'opinions, ni même, comme le dit l'appel, de nationalités, beaucoup d'hommes généreux n'aient à cœur de s'associer au témoignage d'admiration et de gratitude par lequel ses compatriotes de la-bas veulent honorer sa mémoire.

M. CASIMIR-PERIER ET LES DINDONS.

La croyance générale est que le premier dindon mangé en France le fut aux noces de Charles IX, en 1570.

C'est une erreur.

Le premier dindon mangé en France l'a été en 1558, à la table de Laurent de Maugiron, comte de Montélémas, baron d'Ampuis. Et ces dindons—et plutôt ces dindons—car ils étaient trois, avaient été vendus à Laurent de Maugiron, par un ancêtre de M. Casimir Perier, qui habitait Crémieu, petite ville du Viennois, où les Maugiron étaient alors tout-puissants.

Claude Perier, père du grand Casimir-Perier, et arrière-grand-père du président de la république, avait épousé Marie-Charlotte Pascal, dont la famille était originaire de Crémieu. C'est un ancêtre de Marie-Charlotte Pascal qui vendit ces trois dindons à Laurent de Maugiron pour *trois cents livres*, cent livres pièce. Si l'on calcule quels sommes valaient ces 100 livres à notre époque, on se rend compte de l'insigne rareté des dindons en 1558.

Crémieu est renommé aujourd'hui encore pour ses dindons, si renommé qu'il n'est connu que pour leur élevage et que ses habitants sont appelés eux-mêmes, à vingt lieues à la ronde, les dindons de Crémieu.

Comment savez-vous cette histoire des dindons de 1558? nous dira-t-on.

Un de nos amis possède un reçu des trois cents livres pour trois dindons, donné à Laurent de Maugiron par Pascal, ancêtre de l'arrière-grand'mère de M. Casimir-Perier.

Machinchose, qui doit à Dieu et à diable, est plus fier de ses dettes que n'importe quel millionnaire de sa fortune.

Il dit avec ostentation :

—Moi, voyez-vous, je suis l'homme du *devoir*.....Je ne paye jamais personne !

Du même :

—C'est étonnant ! Comment peut-il vivre avec tant de dettes criardes !

—Très facilement. Sa conscience est sourde.

Y avez-vous jamais pris garde ; mais comme le poète le disait justement :

Le hasard est parfois un terrible railleur.

L'autre jour, en effet, le sommaire de la séance du parlement portait cette mention :

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

FRUITS SECS.

On aurait juré que cet qualifiait cela.

Mme Trois-Etoiles est d'une corpulence fantastique.

—Je veux savoir mon poids exact, disait-elle, un jour, et je veux me peser à balance automatique.

—Ça vous avancera bien !.....ces balances ne vont que jusqu'à 250 livres.

Mais Mme Trois-Etoiles, après avoir réfléchi :

—Eh bien ! je mettrai quatre sous au lieu de deux !

UNE POESIE A LA MÉMOIRE DE M. CARNOT.

Le *Petit Temps* a déjà fait connaître le beau sonnet que le poète anglais, Théodore Watts, a adressé à Mme Carnot. Voici un autre témoignage des sympathies anglaises pour la France dans le deuil qui vient de la frapper. C'est une éloquente pièce de vers qui a paru dans le dernier numéro de *Punch*, célèbre journal humoristique, qui a trouvé pour la circonstance des accents d'une gravité pénétrante. M. A. Beljame, professeur de littérature étrangère et publiciste bien connu, nous signale cette pièce et nous en voie en même temps la traduction qui suit :

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

L'ANGLETERRE A LA FRANCE.—JUIN 1894.

Oui ! Vive la République ! C'est le cri qui nous est arraché au moment où l'ombre de la mort, soudain projetée, nous fait hésiter dans une poignante agonie de sympathie. Les serviteurs de la République tombent, mais elle—elle ne meurt pas ; elle s'avance à grands pas, d'un pied ferme, comme la Destinée, calme, invincible, fière, les pleurs qui débordent de ses yeux n'aveuglent pas son regard, si bien fixé vers le ciel qu'il ne s'abaisse pas à voir le reptile qui se débat, meurtri par son pied intrépide !

Vive la République ! Comment pouvons-nous, nous qui aimons le charme de la belle France, et qui sommes tristes de sa tristesse, lui rendre un meilleur témoignage, au jour de sa noire douleur, qu'en élevant bien au-dessus même du deuil dont les cœurs doivent être émus, ce cri, mêlé de bon vouloir et de sympathie : Vive la République ! Dans toute la nation aujourd'hui frappée, cet ex que le mutisme des prétendants ne prouve pas la prise de possession du pays par ce les purifiant qui purge le patriotisme de tout désir bas !

O cœur dans la tristesse aujourd'hui, comme naguère dans les combats, jadis notre "belle ennemie" sur plus d'un champ de bataille en des temps de vaillance mais d'aveuglement, nous ne le oéderons à aucune dans cette sympathie qui échauffe tous les cœurs généreux, ni dans l'amour de ces charmes brillants que la nature et le génie t'ont donnés en partage et que tu portes, inimitable et seule ; et maintenant que l'anarchie au cœur de serpent et ses sauvages alarmes font un tumulte monstrueux au milieu de la paix, nous nous écrions ; "Que les frères s'allient jusqu'à ce que s'arrêtent les tueurs, semblables à Caïn !"

Le fils massacré que tu emportes de la lutte—pareille à quelque Victoire ailée ou à une grande déesse au pas inébranlable, dont les regards cherchent le ciel, comme ces divinités que ton glorieux sculpteur modélisant dans l'argile—ce fils était noble, brave et sans reproche ; le tuer, lui, a été la sanglante et aveugle folie de la haine ténébreuse. En le frappant, l'anarchie a visé ta grandeur, digne choix de la France ; mais déçue, elle s'éloigne en rampant. Ton fidèle serviteur est tombé à tes pieds ; mais toi, cette me, tu pourrais ta marche en avant, non atteinte, invulnérable.

Puisses-tu la poursuivre jusqu'à ce que le fer furtif de l'anarchie, émoussé, en morceaux, tombe de sa main paralysée, et jusqu'à ce que, sans force et impuissante comme un serpent sans venin, elle s'esquive de la route de la liberté, vaincue et tremblante, tandis que la République, forte et impassible, dans sa blanche robe dont le bord ne sera plus sanglant, pourvoira fièrement au marché de ta vraie grand chemin de la gloire. Prends, ô France, la couronne d'une sœur déposée à tes pieds en son honneur et en honneur de ton brave héros. La guirlande de l'affection ne se fanera pas sur la tombe du noble Carnot !

Le bobbins X..... a résumé ainsi une des questions à l'ordre du jour : celle du l'impôt sur le revenu.

—Je suis prêt à payer l'impôt, s-t-il dit, si messieurs nos députés veulent me procurer le revenu.

Une petite fille

D'un ministre de l'Eglise Anglicane guérie d'une éruption désolante par la Salsepareille d'Ayer. Mr. RICHARD BIRKS, le Droguiste bien connu de Montréal, P. Q. (207 McGill st.), dit :— ❦

"Je vends les Médecines de Famille d'Ayer depuis 40 ans et je n'en ai entendu dire que du bien. Je pousse beaucoup de

Cures merveilleuses

dues à la Salsepareille d'Ayer, l'une en particulier d'une petite fille d'un ministre de l'Eglise Anglicane. L'enfant était littéralement couverte des pieds à la tête d'une éruption rouge et excessivement désagréable de laquelle elle souffrait depuis deux ou trois ans, malgré les meilleurs traitements possibles. Son père était d'une grande inquiétude à ce sujet et, sur ma recommendation, commença à lui faire prendre de la Salsepareille d'Ayer dont deux bouteilles opérèrent une complète guérison qui la soulagèrent beaucoup et remplirent son père de joie. Je suis sûr que s'il était ici il témoignerait en termes chaleureux des mérites de la

SALSEPAREILLE D'AYER

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.

En guérit d'autres, vous guérira.

P. LABAT,

Acquéreur des Caves Bordelaises.

Il a transféré les dites Caves

AU No 234 RUE PRIEUR,

Coin Bayou Road.

Il prévient ses amis, connaissances et le public en général, qu'il est toujours prêt à leur servir comme par le passé, les meilleurs vins et liqueurs à des prix modiques.

4 mars—1 an.

WM. ANGLADE & CIE.

BUREAU DE PRÊTS,

No 339 rue Bourbon, coin Conti.

Avances libérales faites sur montres, joaillerie, fusils et revolvers, etc., etc.

Vieux or et argent achetés.

29 juil—1m

Dr. W. Lawrence Stevenson,

Ex-assistant Hôpital International de Paris, récemment officier médical maritime, est de retour à la Nouvelle-Orléans.

Maurous, Cleverius Building de 10 à 4 et 7 à 8 heures. Résidence, 61 avenue Jackson.

On parle Français, Anglais, Espagnol et Allemand. 1er juil—1 m—dim mar jeud

BANDAGES HERNIAIRES

Ajustés avec perfection à très bas prix. Appareils sans pour difformités et Bonneterie élastique faites sur commande. En magasin une grande variété de ceintures de support, de bandages herniaires et d'articles en tout genre.

A. McDERMOTT,

114 rue St-Charles, au coin de la rue Lafayette. 4 juil—1 an

VIN NATUREL.

J. M. VERGNOLE donne avis à ses clients et amis ainsi qu'au public en général qu'il vient d'être nommé seul agent de célèbre vin "Mouvaen Médoc" de A. Brun & Co., de Cutville, Cal., et qu'en outre il vient d'être nommé seul agent pour tout l'Etat de la Louisiane de la célèbre Eau Minérale "Salvator", eau qui a obtenu les deux Grands Prix à l'Exposition de Chicago.

23 juin—1m

Magasin du Bon Marché

61.....RUE ROYALE.....61

F. A. BRUNET

Horloger ∴ Bijoutier ∴ Joaillier

Grande variété de Dessins pour Médailles, Insignes d'or et Argent fabriqué spécialement pour Ecoles, Couvents et Institutions à des prix défiant toute concurrence.

14dée93—1ar

JOURNAUX FRANCAIS

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppléments. France Mode, Mode Nationale, P. Echo d'Mode Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jual. Amusant, Jal des Voyages Monde Comique P. Jual. p. rire, Echo. Théâ, etc.

Dépositaires Généraux :

L. DERMIGNY & Cie.

126 W. 25th Street, NEW YORK.

Envois par la Poste dans toute l'Amérique.

DEMANDEZ LA PREUVE

Conditions spéciales aux Marchands

PROCLAMATION.

Mairie de la Nouvelle Orléans, Hôtel de Ville, 26 juillet 1894.

Aux Citoyens de la Nouvelle Orléans :

L'attention publique est appelée sur les dispositions de l'ordonnance No 7,860, série du Conseil, ordonnant réglementant la manière de recueillir les ordures ménagères et de disposer. Ordonnance, les sections 4 et 9 de ladite ordonnance pour l'information des propriétaires et locataires :

Section 4.—Par le mot "garbage" employé dans cette ordonnance, on doit entendre les débris de maison et de cuisine, tout ce qui est rejeté, à l'exception des matières fécales solides ou liquides, et composé de substances animales et végétales, comprenant les animaux morts dans les habitations privées ou les établissements publics et qui ne sont pas destinés à l'alimentation des habitants. Les cendres, les balayures et les substances ne faisant point partie de "garbage" (ordures ménagères) ne sont pas couvertes par ce contrat, et ce n'est dans les cas prévus plus haut. Il est interdit aux personnes occupant une maison dans la ville de la Nouvelle-Orléans de mêler les dites cendres, balayures ou autres ordures ménagères avec les ordures ménagères, ou avec les ordur. ménagères, sous peine d'une amende de cinq dollars au moins ou de vingt-cinq dollars au plus par contravention, ainsi que d'un emprisonnement qui n'excédera pas trente jours.

Section 9.—Il est de plus ordonné, etc., que le contracteur devra, par avis écrit adressé aux propriétaires occupant des maisons dans les différents districts de "garbage" mentionnés, informer les dites personnes des heures où les cendres et autres ordures ménagères seront recueillies, enlevées. Il sera aussi du devoir des susdites personnes intéressées de placer les balayures et cendres dont il s'agit dans une caisse ou un baril, dans quelque endroit accessible au contracteur, et prêtes à être enlevées à l'heure désignée par ce dernier. Le propriétaire ou locataire de cette disposition sera une amende de dix dollars au plus pour chaque contravention et un emprisonnement de dix jours au plus.

Le contracteur ayant notifié le public que les ordures ménagères (garbage) seront désormais enlevées de 5 h. du matin à 1 h. de l'après-midi, et que les cendres et balayures ne seront recueillies de 1 h. de l'après-midi à 6 h. du soir.

Je publie la présente proclamation dans l'intérêt de la salubrité et de la propreté de notre ville, en invitant tous les propriétaires et locataires à en conformer aux dispositions de l'ordonnance. Avis public est par le présent donné que, à partir du 10 août, 1894, les dispositions de la dite ordonnance seront mises rigoureusement à exécution.

Fait sous ma signature et le sceau de la ville, en 26me jour de juillet 1894.

JOHN FITZPATRICK,
Maire.

27 juil—au 10 août

Au public.

A partir du 23 juillet 1894, les conducteurs de charrettes à immondices discontinueront enlèvement des immondices mêlées à d'autres matières. Vous êtes instamment requis de vous conformer à la section de l'ordonnance expliquée plus bas

"Section 4. Il est de plus ordonné, etc. Que le mot immondice, ainsi qu'il est dit dans cette ordonnance, devra servir à désigner tous les détritus et toutes les matières de rebut des maisons et des cuisines, excepté les excréments et les ordures ou liquides, composée de substances animales ou végétales, comprenant les animaux morts venant d'habitations publiques ou particulières de cette ville et non destinés à la consommation comme aliment ; ni de cendre, de poussière ou autres substances étrangères aux immondices ; les immondices ne devant pas comprises dans ce contrat, excepté comme il y sera pourvu, et il sera illégal pour tout habitant ou habitants de toute habitation dans la ville de la Nouvelle Orléans de mêler aucune cendre, poussière ou autres substances étrangères aux immondices ou les immondices qui doivent être enlevées des dites habitations ainsi qu'il est pourvu, sous peine d'une amende de pas moins de cinq et pas de vingt-cinq dollars pas moins chaque délit, ou d'un emprisonnement n'excédant pas trente jours.

"Sec. 5. Il est de plus ordonné, etc., Que le contracteur devra, par un avis par écrit donné aux habitants des résidences des divers districts d'immondices, informer l'habitant ou les habitants desdites résidences des heures où les immondices seront enlevées des dites résidences, et il sera du devoir de tel habitant ou habitants de telles résidences d'avoir les immondices prêtes à y être enlevées aux heures désignées par le contracteur, de telles résidences, sous peine d'une amende de pas moins de dix dollars ou d'un emprisonnement de pas plus de dix jours pour chaque offense.

"Sec. 7. Il est de plus ordonné, etc., Qu'il sera aussi du devoir du contracteur d'enlever dans chaque district à immondices tous les rapports contenant des ordres du Département des Affaires Publiques, des ruisseaux, cendres, balayures de rues et autres balayures ordinaires de rues, mais il ne sera pas requis d'enlever les détritus de bâtisses en cours de démolition, réparation ou construction, ou toute autre ingrédient excepté ceux énumérés dans cette ordonnance. Les immondices seront enlevées des maisons entre 6 heures du matin et 1 heure de l'après-midi, les balayures et cendres de 1 heure de l'après-midi à 6 heures du soir.

Nous vous prions respectueusement, dans l'intérêt sanitaire, de coopérer avec nous pour faciliter à remplir le but de l'ordonnance, et nous vous donnons l'assurance que toute plainte recevra prompte attention si elle envoyée par téléphone 335 ou adressée au bureau de la compagnie à l'usine.

W. H. WATKINS, M. D.,
Président Southern Chemical and Fertilizing Company, Limited.

22 juil—

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux lieds de la rue du Canal, 2me district

1erjuv 92—1 an—mer, jeu, dim

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs locaux.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS

Gustav H. Westfeldt, L. U. Fallon, Lucien B. Moore, O. M. Soria.

HENRY V. GODBEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire

12 nov—92—1an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

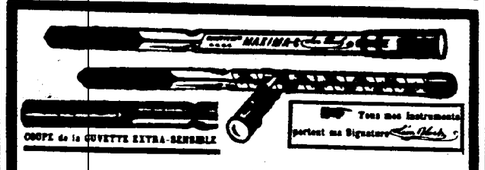

COUPE de la COUETTE EXTRA-SENSIBLE

Tous nos Instruments portent ma Signature Léon Bloch

THERMOMÈTRES MÉDICAUX de Léon Bloch

NOUVEAU SYSTÈME EXTRA-SENSIBLE

(BREVETÉ en France et à l'Étranger)

Présenté à l'Académie de Médecine de Paris par M. le Dr DUJARDIN-BEAUMETZ

Adopté par MM. les Drs ROYAIN, PASTEUR, PÉAN, PETER ET TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES

A Paris, chez l'Inventeur BLOCH, 5, place de la République

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, J.-L. LYONS & Cie, 43-44, Camp.

AGENTS DE PLEYEL, L. GRUNEWALD CO.

La meilleure maison

D'orgues et de Pianos du Sud,

Pour le Bon Marché et la Confiance.

127 RUE CANAL.

Nouvelle-Orléans.

24 janv—1an

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

No 68 rue Royale,

Capital payé..... $500,000 00
Actif, 1er janvier 1894..... 920,057 00
Surplus..... 1,016,016 73

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHAS LAUDUMIRY. CHAS. D. POUCHER. OCTAVE LABARRE

18 janv94—1 an

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.

—SUCCESSEURS DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Actif, valeur réelle..... $5,890,329

Pertes réglées à la Nouvelle-Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales.

JULES TUYES, Agent-Résident.

29mai94—1an 32 RUE CARONDELET.

HY WELLMANN, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice-Président.

BANQUE D'ÉPARGNES TEUTONIA,

(TEUTONIA SAVINGS BANK.)

No..... RUE ST-C